



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 14 DU MOIS DE JUILLET 2019

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N°14 DU MOIS DE JUILLET 2019**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°14 du mois de juillet 2019.


**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours du Doubs,
chef de corps**

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Arrêté du préfet du Doubs

Arrêté n°25-2019-07-18-005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019

5

Arrêtés conjoints du préfet du Doubs et de la présidente du conseil d'administration

Arrêté n°2019-0723-001 fixant le tableau annuel d'avancement complémentaire au grade de lieutenant hors classe au titre de l'année 2019.....

10

Arrêté n°2019-0723-002 fixant le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe au titre de l'année 2019.....

11



**Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté ~~25-2019-07-18-005~~ fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- **Vu** la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- **Vu** la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
- **Vu** l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
- **Vu** l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- **Vu** l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- **Vu** la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;
- **Vu** l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emploi, Activités, Compétences relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2019-06-25-014 du 25 juin 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	60 m	SNL	HUOT Yann

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental adjoint	60 m	SNL	SCHAER Dominique
SAL 2	Chefs d'unité	60 m	SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL	BENKHELFALLAH Sid Ahmed BULLE Mathieu DECKMIN Richard DROSZEWSKI Yann DROZ-VINCENT Nicolas GAUDUMET Michael GIROD Enriquer MONNIN Nicolas POTIER Cyril TREFF Damien
	Chefs d'unité	30 m	- - SNL	BERRARD Yvan CALLOIS Francis ROUSSEY Éric
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	50 m	SNL - - SNL SNL - SNL SNL - SNL - SNL	BILLOD Julien BOUJON Jérôme DELOULE Fabrice DUDO Olivier ESPITALIER Stéphane LIEGEON Sandrine MAILLOT Dominique PAPE Christophe PRINCET François TISSOT Stéphane TRIPONNEY Nicolas VAREY Frédéric
	Scaphandriers autonomes légers	30 m	- - - - SNL - - - -	BAUFLE Julien BRENIAUX Jean-Simon BROCCO Guillaume CASSARD Régis GROSPERRIN Alexandre GUENAT Romain GUILLEMIN Marc MOURAUX Caroline PORTERET Stéphane

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
		-	AUDEBERT Gregory
		IEV	BARTHELEMY Maxime
		IEV	BAUFLE Julien
		IEV	BENKHELFALLAH Sid Ahmed
		-	BERRARD Yvan
		IEV	BILLOD Julien
		IEV	BOUJON Jerome
		IEV	BOURDIN Fanny
		IEV	BOVET Florent
		IEV	BRENANS Raphael
		IEV	BRENIAUX Jean-Simon
		IEV	BROCCO Guillaume
		IEV	BULLE Mathieu
		IEV	CALLOIS Francis
		-	CARTIER Yoann
		IEV	CASSARD Régis
		IEV	CAVATZ Joann
		IEV	CHATELAIN Nicolas
		IEV	CORNU Laurent
		IEV	COURAGEOT Damien
		IEV	CUNY Sebastien
		IEV	DECKMIN Richard
		IEV	DELOULE Fabrice
		IEV	DROSZEWSKI Yann
		IEV	DROZ-VINCENT Nicolas
		IEV	DUDO Olivier
		IEV	DUPONT Antoine
		IEV	ESPITALIER Stéphane
		IEV	GABRIEL Vincent
		IEV	GAHIDE Eddy
		IEV	GAUDUMET Michael
		IEV	GIROD Enrique
		IEV	GOY Franck
		-	GROSPERRIN Alexandre
		-	GROSPERRIN Aline
		IEV	GUENAT Romain
		IEV	GUICHARD Samuel
		IEV	GUIGNOT Yvon
		IEV	GUILLEMIN Marc
		IEV	HODY Audrey
		IEV	HORCKMANS Alexandre
		IEV	HUOT Yann
			KATANCEVIC Nicolas
			LAITHIER Julien
		IEV	LEGRAND Timea
		IEV	LERMENE Quentin
			LIEGEON Sandrine
		IEV	LOICHOT Pierrick
		-	LOSLIER Cyril
		IEV	MAGNIN Florian
		-	MAILLOT Dominique
SAV	Sauveteurs Aquatiques		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM		
SAV	Sauveteurs Aquatiques	-	MARSOUDET Benjamin		
		IEV	MARTIN Ludovic		
		IEV	MESSELET Mathieu		
		IEV	MONNIER Cyril		
		IEV	MONNIN Nicolas		
		-	MOURAUX Caroline		
		IEV	MOURAUX Karen		
		-	NICOLAS Matthieu		
		-	PAILLOZ Romain		
		IEV	PAPE Christophe		
		IEV	PERRIN Julien		
		IEV	PERROT Sebastien		
		-	PLUMEREL Guillaume		
		IEV	PORTERET Stéphane		
		IEV	POTIER Cyril		
		-	POUDEVIGNE Martin		
		-	PRINCET François		
		IEV	PROST Julien		
		IEV	PUGIN Jeremy		
		IEV	QUERRY Frédéric		
		IEV	REGNIER Cyril		
		-	REQUET David		
		IEV	RIVA Mickael		
		IEV	RODRIGUES Cédric		
		IEV	ROUSSEY Eric		
		IEV	SAUGET Yohann		
		IEV	SCHAER Dominique		
		-	SOHM Clement		
		IEV	STOLL Guillaume		
		IEV	TISSOT Jerome		
		IEV	TISSOT Stéphane		
		IEV	TONDA Jerome		
		IEV	TREFF Damien		
		IEV	TRIPONNEY Nicolas		
		IEV	VACELET Amaury		
		IEV	VADAM Jean-Charles		
		-	VAREY Frédéric		
		IEV	VOEGLIN Marine		
			Groupe d'Intervention Hélicoptériste	Oui	DROSZEWSKI Yann
				Oui	GAHIDE Eddy
	Oui	HUOT Yann			
	Oui	POTIER Cyril			
	Oui	ROUSSEY Eric			
	Oui	SCHAER Dominique			
	Oui	TISSOT Jérôme			

Article 2

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NOM - PRENOM
SAL 2	GAHIDE Eddy LIEGEON Jean-François

Sont habilités à exercer le module complémentaire SNL uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SAL 2	SNL 1	GAHIDE Eddy
SAL 1	SNL 1	LIEGEON Sandrine

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV 1	Sauveteurs aquatiques	Oui	COLLIARD Sébastien
		-	ELIA Romain
		Oui	JACQUIN Fabien
		Oui	JEUDY Julien
		Oui	LARRIERE Didier
		-	LIEGEON Jean-François
		Oui	PIGUET Serge
		Oui	POY Ludovic
		Oui	STORTZ Yvon

Article 3

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4

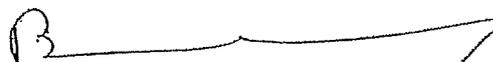
L'arrêté préfectoral n° 25-2019-06-25-014 du 25 juin 2019 susvisé est abrogé.

Article 5

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 18 JUIL. 2019

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

N° 2019 - 0723 - 001

**Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
La Présidente du Conseil d'Administration du Service
départemental d'incendie et de secours du Doubs**

OBJET : Tableau annuel d'avancement complémentaire au grade de lieutenant hors classe au titre de l'année 2019.

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 25-DCL-2018-10-08-031 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;
- VU la délibération en date du 19 octobre 2018 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour la filière sapeurs-pompiers professionnels pour l'année 2019 et l'avis favorable du comité technique en date du 9 octobre 2018 ;
- VU l'arrêté n° 2019-0502-001 en date du 2 mai 2019 établissant le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe au titre de l'année 2019 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B en date du 4 juillet 2019 ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

Article 1 | Le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 est complété comme suit :

	Nom	Prénom
3	DECREUSE	Pascal

Article 2 | Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Article 3 | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification, à l'agent, ainsi qu'à la pairie départementale.

Fait à Besançon, le 23 juillet 2019

**La Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et
de secours du Doubs,**

Christine BOUQUIN

**Le Préfet du Doubs,
Par délégation,**

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services d'incendie et de secours,
Commandant le 25^e CDSP

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du préfet, prorogeant le délai de recours contentieux.

*Reçu pour notification,
L'agent*

Date :

Signature :



PREFET DU DOUBS

N° 2019 - 0723 - 002

**Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
La Présidente du Conseil d'Administration du Service
départemental d'incendie et de secours du Doubs**

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1ère classe au titre de l'année 2019.

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 25-DCL-2018-10-08-031 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;
- VU la délibération en date du 19 octobre 2018 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour la filière sapeurs-pompiers professionnels pour l'année 2019 et l'avis favorable du comité technique en date du 9 octobre 2018 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B en date du 4 juillet 2019 ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

Article 1 | Le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 est établi comme suit :

	Nom	Prénom
1	PETIT	Christian
2	FAIVRE-RAMPANT	Claude

Article 2 | Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Article 3 | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification, à l'agent, ainsi qu'à la paierie départementale.

Fait à Besançon, le 23 juillet 2019

**La Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et
de secours du Doubs,**

Christine BOUQUIN

**Le Préfet du Doubs,
Par délégation,**

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services d'incendie et de secours,
Commandant le 25^e CDSP

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du préfet, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Reçu pour notification,
L'agent**

Date :

Signature :

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP